

BPJEPS Activités aquatiques et de la natation PARCOURSUP Maître-Nageur Sauveteur

Clermont-Ferrand



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Inscription et formation réservée aux Parcoursup.

Formation à Clermont-Ferrand en partenariat avec Clermont Métropole, l'ASM Chamalières natation, le stade clermontois natation et l'ASPTT Clermont natation.

Le titulaire du BPJEPS Activités aquatiques et de la natation confère à son titulaire les compétences relatives à :

- animer des activités de découverte, d'initiation, de perfectionnement jusqu'à un premier niveau de compétition, auprès de tous publics, y compris scolaires ;
- participer à l'organisation et à la gestion de son activité ;
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités ;
- participer à l'entretien et à la maintenance des matériels ;
- enseigner la natation dans le cadre scolaire et en leçon particulière ;
- surveiller les baignades.

Ce diplôme confère le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS) à son titulaire.

Conditions d'accès

- être inscrit sur la plateforme Parcoursup

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique ;
- être titulaire du BNSSA obligatoirement ;
- être titulaire du PSE1 ;
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique des activités aquatiques ;
- satisfaire aux tests techniques dans la limite des places ouvertes à la formation et justifier de l'attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation

Casier judiciaire vierge.

Nul ne peut exercer des fonctions d'enseignement, d'animation, d'encadrement d'une APS ou entraîner ses pratiquants, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit.

Exigences Préalables

TEP : épreuve pratique 800m nage libre à réaliser en moins de 16 min

BNSAA

Tests de sélection

Épreuve orale : entretien de motivation et projet personnel

Épreuve pratique : 200m 4 nages chronométrée

Épreuve écrite : thème général sur le sport

Positionnement : pratique, entretien et questions

Les modalités

Les horaires sont adaptés pour permettre l'entraînement sportif biquotidien.

2 UC transversales : UC1 et UC2 : communication, projet, connaissances des publics et fonctionnement des structures

2 UC spécifiques :

- UC3 : conduire une action éducative dans les activités aquatiques et de la natation

- UC4 : les différentes techniques des activités aquatiques et de la natation / encadrer en toute sécurité

les activités aquatiques

Entre chaque séquence de formation, le stagiaire est en situation pédagogique. Il a obligation d'avoir une structure aquatique d'accueil.

[Date mise à jour fiche : 01/03/2021]

Fiche mise à jour le 08/03/2021

DATES CLÉS

Période d'inscription

Du 20/01/2021 au 06/04/2021

Session de TEP

septembre 2021 (02/09/2021)

Positionnement

septembre 2021 (03/09/2021)

Session de Formation

septembre 2021 (27/09/2021 - 24/06/2022)

FINANCEMENT

- Parcoursup

Coût pédagogique de la formation pris en charge dans le cadre de Parcoursup.

Fiche Parcoursup

Frais de dossier : 50 €

Clermont-Ferrand

- Clermont-Ferrand

SECRETARIAT

Teresa DREVON

- 04 70 59 53 31
- therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr

COORDINATION



Thierry LEFAURE

- 04 70 59 52 82
- thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr

ASM Chamalières

Natation

Clermont Auvergne

Métropole